

Informations supplémentaires

Pour tous travaux en rapport avec votre installation septique, **veuillez vous renseigner auprès de votre municipalité.**

Si votre municipalité possède plusieurs services, demandez la personne à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire ou aux travaux publics.

Si vous vivez sur un territoire non organisé (TNO), **adressez-vous à votre MRC.**

✓ À SAVOIR

Des structures supplémentaires peuvent être nécessaires à votre installation septique selon la proximité de celle-ci à un milieu aquatique ou la nature du sol de votre terrain.

Pour mieux vous informer

Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie - Bonnes pratiques
conseileaunordgaspesie.ca/bonnes-pratiques-installations-septiques-individuelles/

Entreprise spécialisée en installation septique - Bio-sol
www.bio-sol.ca/fr/information

Fiches sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles - Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
admin.robvq.qc.ca/uploads/9ee63f73c0865ccab55642f8e0de8699.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) - Eaux usées des résidences isolées
www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences-isolees.htm


Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

15, 1^{re} avenue Ouest,
Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Qc)
G0E 1T0
418-797-2602
direction@conseileaunordgaspesie.ca

conseileaunordgaspesie.ca



Pour une installation septique durable, ayez les bons réflexes

Le meilleur moyen d'avoir une installation septique durable et bonne pour l'environnement est **de ne rien y jeter pouvant être nocif** à l'installation elle-même (obstruction de la tuyauterie) ou aux bactéries la faisant fonctionner.

Produits nocifs pour les bactéries

- ✗ Savon et revitalisant riches en huile ou en phosphate
- ✗ Eau de javel
- ✗ Détergent* et assouplissant
- ✗ Déboucheur de drain
- ✗ Gel et nettoyant pour les toilettes
- ✗ Produit corrosif et toxique
- ✗ Comprimé de chlore, antibactérien et désinfectant
- ✗ Médicament et antibiotique
- ✗ Peinture et solvant (acétone)*
- ✗ Antigél, pesticide et herbicide
- ✗ Adoucisseur d'eau

Substances peu ou pas dégradables

- ✗ Nourriture broyée et marc de café
- ✗ Huiles et graisses
- ✗ Sable
- ✗ Mouchoir, essuie-tout et papier hygiénique trop épais
- ✗ Coton-tige et tampon démaquillant
- ✗ Cosmétiques*
- ✗ Boule de bain effervescente
- ✗ Poils et cheveux
- ✗ Tampon et serviette hygiéniques
- ✗ Lingette et couche
- ✗ Condom
- ✗ Litière pour chat
- ✗ Soie dentaire
- ✗ Mégot de cigarette
- ✗ Pansement et plastique

* Produit pouvant également affecter les eaux souterraines

Informez-vous auprès de votre écocentre sur la meilleure manière de disposer **des huiles, des graisses et des produits nocifs aux bactéries de votre installation septique.**



BONNES PRATIQUES



Suivez les **consignes** données par votre municipalité et les spécialistes.



Sachez reconnaître les **signes de dysfonctionnement**.



Utilisez des **produits biodégradables, écologiques ou approuvés** pour les fosses septiques.



Pensez aux **recettes de grand-mère** pour faire votre ménage : vinaigre, bicarbonate de soude, jus citron, etc.



Jetez **seulement du papier hygiénique** dans votre toilette.



Réduisez votre **consommation d'eau**.



Recouvrez vos installations de gazon seulement, celui-ci absorbe l'eau, prévient l'érosion et permet d'isoler le sol du froid avant les premières neiges.



Ne mettez rien au-dessus ou à moins de 2 m de votre installation septique pouvant la saturer, la briser ou compacter le sol (arbres et arbustes, chemins, véhicules, aires de jeux, arrosage, etc.)



Laissez la neige en place et ne la tassez pas, elle isole et favorise l'activité bactériologique de votre installation.

Rappelez-vous, la toilette et la fosse septique **ne sont pas des poubelles!**



Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

Tout ce qu'il faut savoir sur les

installations septiques


**Des eaux usées traitées,
un environnement en santé!**

EN QUOI CONSISTE

une installation septique*

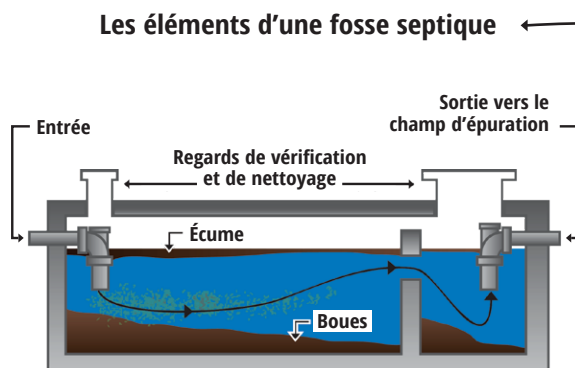


C'est un **système d'évacuation et de traitement des eaux usées domestiques**** spécialement conçu pour les résidences, de six chambres et moins, et les bâtiments isolés consommant moins de 3 240 L /jour, non raccordés à un réseau d'égout.

**Aussi appelée installation septique individuelle (ISI) ou installation d'assainissement autonome.*

***Bain, douche, évier, toilette, lave-vaisselle, laveuse, etc.*

Une installation septique conventionnelle est constituée de deux composantes : la fosse septique et le champ d'épuration.



La fosse septique permet de clarifier l'eau en séparant celle-ci de ses impuretés (prétraitement). Dans ce réservoir enfoui dans le sol, les matières solides vont décanter (boues) et les huiles et les graisses vont flotter (écumes).

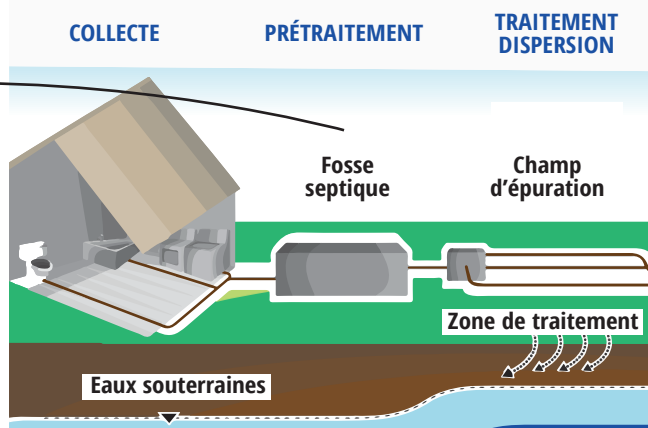
Une décantation efficace dure au moins 24h.

Zoom sur les bactéries, vos précieuses alliées!

Le saviez-vous ?

Les **bactéries** sont à la base du fonctionnement des installations septiques. Présentes à chaque étape, elles **permettent la purification de l'eau**, et ce, en décomposant naturellement les matières organiques (boues et écumes).

Pour tous travaux, adressez-vous à votre municipalité et à des spécialistes certifiés. **Ne les faites jamais vous-même et sans autorisation !**



Le champ d'épuration (ou l'élément purificateur) complète le traitement en clarifiant l'eau et en la dispersant sur le terrain dans la zone de traitement.

Source des schémas :
ROBVQ - Fiches sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles

Pourquoi utiliser une installation septique ?

✓ **Pour protéger les milieux aquatiques qui servent à vos usages de l'eau** (eau potable, baignade, pêche, etc.).

Les eaux usées domestiques sont contaminées notamment en phosphore et en azote. En trop grande quantité, ceux-ci favorisent la prolifération des cyanobactéries et diminuent la quantité d'oxygène dans l'eau, la rendant impropre à la faune aquatique. Au final, ils accélèrent le processus d'eutrophisation des milieux aquatiques.

✓ **C'est une obligation** en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) : **il est interdit de rejeter directement dans l'environnement des eaux non traitées.**

Il n'y a pas de droit acquis de polluer même sur votre propre terrain !

Quelles sont les conséquences de rejets d'eau non traitée ?

Pollution de la nature et des milieux aquatiques environnants

Présence de coliformes fécaux

Restriction des utilisations de l'eau (avis d'ébullition, baignade, pêche, etc.)

Prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert)

GARDEZ TOUJOURS EN TÊTE QUE L'EAU FINIT TOUJOURS PAR RETOURNER À L'EAU... MÊME SI ELLE EST LOIN !

VOS RESPONSABILITÉS

en tant que propriétaire

ASSURER SA CONFORMITÉ

- ✓ Demandez les autorisations nécessaires à votre municipalité avant de commencer tous travaux (p.ex. demande de permis de construction).
- ✓ Faites installer et construire votre installation par des spécialistes certifiés.
- ✓ Suivez les consignes d'utilisation données par les spécialistes.
- ✓ Respectez la capacité maximale de votre réservoir (quantité d'eau).

ASSURER SON ENTRETIEN

- ✓ Faites vidanger votre installation : aux deux ans pour les résidences principales et aux quatre ans pour les résidences secondaires. **ATTENTION, les gaz contenus dans votre fosse septique sont nocifs, voire mortels!**
- ✓ Faites réparer et changer les dispositifs lorsque nécessaire.

DÉTECTER LES SIGNES DE DYSFONCTIONNEMENT

- ✓ Gazon trop vert et spongieux au-dessus du champ d'épuration.
- ✓ Mauvaise évacuation de l'eau à l'intérieur de la maison.
- ✓ Odeur d'égout provenant des conduits ou de la fosse.
- ✓ Présence d'un liquide gris ou noir à la surface de votre terrain.
- ✓ Présence de traces de débordement visibles autour des couvercles de la fosse.
- ✓ Contamination bactérienne dans l'analyse de l'eau de votre puits ou de celui d'un voisin.